

# Création de la DG Mer

## *Etude d'impact*

### Table des matières

---

1. Textes de référence2
  2. Enjeux, contexte et objectifs de la réforme2
  3. Processus de construction de la DG Mer3
  4. Organisation de la DG Mer4
    - 4.1 La Direction5
    - 4.2 Le Service Pêche maritime et aquaculture durables5
    - 4.3 Le service flottes et emplois maritimes6
    - 4.4 Le service territoires maritimes et littoraux7
    - 4.5 La sous-direction du numérique8
    - 4.6 Les missions support9
  5. Calendrier de la réorganisation10
  6. Impact de la création de la DG Mer11
    - 6.1 Impact organisationnel11
    - 6.2 Impact sur les agents12
      - a) Modalités de passage à la cible12
      - b) Postes13
    - 6.3 Impact sur les missions13
  7. Information des agents14
  8. Modifications apportées aux textes15
- Organigrammes15
- Organigramme de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture15
  - Organigramme de la Direction des affaires maritimes17
  - Organigramme cible DG Mer18

## 1. Textes de référence

---

- Décret n° 2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et l'arrêté du 30 décembre 2017 portant organisation et attributions de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.
- Décret n° 2014-1256 du 28 octobre 2014 portant création d'une délégation à la mer et au littoral au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Arrêté du 15 décembre 2006 modifié créant un service à compétence nationale, dénommé « Armement des phares et balises » ;
- Arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- Arrêté du 20 février 2020 portant organisation et fonctionnement d'un service à compétence nationale dénommé « École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer ».

## 2. Enjeux, contexte et objectifs de la réforme

---

Par une décision du 14 octobre 2021, le Gouvernement a décidé de créer d'ici janvier 2022 une Direction Générale de la Mer (DG Mer), pour une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> mars 2022. Cette décision, un an et demi après la création du ministère de la mer s'inscrit dans la volonté présidentielle de relever l'ambition maritime de la France, et plus largement, dans la continuité des politiques maritimes engagées depuis 2017 (assises de l'économie de la Mer, assises de la pêche et de l'aquaculture, plan aquaculture d'avenir, Fontenoy du Maritime, budget et plan de relance...).

L'objectif est de créer une grande administration du développement des activités maritimes durables, au plus près des usages et des usagers de la mer, porteuse d'une ambition politique forte, en prise avec les réalités économiques et territoriales, dans une perspective de protection de nos ressources et écosystèmes.

Il est apparu important de réunir dans la même entité les deux principales directions traitant du maritime, à savoir la Direction des affaires maritimes (DAM), actuellement à la DGITM et la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), depuis 2017 direction d'administration centrale du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Il a également été décidé que la tutelle et l'animation des capitaineries, actuellement à la Direction des services de transports de la DGITM, mais supervisées en local par les délégations à la mer et au littoral, devaient rejoindre cette direction, dans un souci de cohérence. Enfin, certains ETP sur des fonctions support du programme 205 (MTE) jusqu'ici mutualisés avec le SAGS (administration générale) reviendront au sein de la DG Mer.

L'enjeu de la création de la DG Mer est de consolider les moyens affectés à la mer et améliorer la visibilité de ces enjeux au sein de l'Etat, créer des synergies (notamment en ce qui concerne les politiques de développement, les données et les systèmes d'information ainsi